



CTB BÉNIN

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**



**LE PARTENARIAT
BÉNIN - BELGIQUE**



FAITS ET CHIFFRES¹

- **NOMBRE D'HABITANTS** : 9,2 millions (estimation World Gazetteer)²
- **POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT AVEC MOINS DE 1,25 \$ / JOUR** : 47 %
- **CLASSEMENT SELON L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN** : 166° sur un total de 187 pays
- **PRODUIT INTÉRIEUR BRUT PAR HABITANT** (en parité du pouvoir d'achat) : 1.428 \$
- **ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE** : 56 ans
- **TAUX D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES** : 42 %
- **TAUX DE MORTALITÉ DES MOINS DE 5 ANS** : 115 ‰
- **INDICE D'INÉGALITÉ DE GENRE** : 0,618, 135° sur un total de 187 pays
- **CLASSEMENT SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION** : 94° sur un total de 177 pays (Transparency International - 2013)
- **CLASSEMENT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE** : 79° sur un total de 179 pays (Reporters sans frontières – 2013)

1 | Source, si non précisée : Rapport mondial sur le développement humain 2013 – PNUD.

2 | The Economist Intelligence Unit – Country report Benin - 4th Quarter 2013.



PARTENARIAT BÉNIN – BELGIQUE

La coopération entre la Belgique et le Bénin remonte à la fin des années 70 et couvre quatre départements : l'Atacora, la Donga, le Mono et le Couffo, ainsi que le niveau central.

Depuis 1998, la CTB a mis en œuvre, pour le compte du gouvernement belge, trois programmes de coopération pour un montant global de 108 millions d'euros. Le Bénin est le 4^e pays bénéficiaire de la coopération bilatérale directe de la Belgique.

Pour plus d'efficacité, le programme 2013-2017 poursuit les engagements du programme précédent qui se concentrait sur deux secteurs : l'agriculture et la santé. Un budget de 55 millions d'euros est alloué pour sa réalisation. Aujourd'hui, la Belgique se place parmi les dix principaux partenaires bilatéraux du Bénin.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS (2013 – 2017)

Le programme couvre une période de cinq ans. Il dispose d'un budget de 55 millions d'euros, soit 11 millions d'euros par année, avec une coopération déléguée plafonnée à 5 % du montant total, soit 2,5 millions d'euros.

Le budget comporte également une réserve pour alimenter notamment le fonds d'études et de consultances.



- AGRICULTURE** : 24 millions d'euros (44 %)
- SANTÉ** : 20 millions d'euros (36 %)
- BOURSES** : 6 millions d'euros (11 %)
- COOPÉRATION DÉLÉGUÉE** : 2,5 millions d'euros (4,5 %)
- RÉSERVE BUDGÉTAIRE** (Fonds d'études et de consultances) : 2,5 millions d'euros (4,5 %)



STRATÉGIE 2013-2017 : 2 SECTEURS

Le programme de coopération pour la période 2013-2017 est guidé par le souci de contribuer au mieux à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la vision du développement que s'est fixée le Bénin à long terme. Les interventions se concentrent dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté et la croissance de l'économie du pays.

PROGRAMME SANTÉ

Le programme vise à améliorer l'état de santé de la population béninoise à travers le renforcement de la pyramide sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (2009-2018). Ce programme comprend un appui institutionnel en amont à l'échelle du ministère de la Santé et de ses services déconcentrés, ainsi qu'un renforcement opérationnel au niveau du terrain (centres hospitaliers départementaux, hôpitaux de zone, centres de santé, etc.). Le programme est articulé autour des domaines suivants : la prévention et la lutte contre les maladies, l'amélioration de la qualité des soins, la valorisation des ressources humaines, le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale, l'appui aux mécanismes de financement du secteur et le renforcement de la gestion du secteur.

PROGRAMME AGRICULTURE

L'objectif dans ce secteur est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise afin d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au

développement économique et social du pays. Dans les interventions qu'elle cofinance, la Coopération belge met l'accent sur la promotion des filières agricoles, la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial - dans une perspective de développement durable - et le développement d'investissements structurants au niveau des communes au bénéfice des populations locales. La démarche empruntée est dans la droite lignée du Plan stratégique de relance du secteur agricole.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Pour les deux secteurs prioritaires, une approche programme est mise en place, composée d'interventions/unités interdépendantes avec une harmonisation technique et administrative, et une mutualisation des compétences et des ressources afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence.

La prise en compte du genre, de l'environnement et des droits de l'enfant est une préoccupation transversale dans la mise en œuvre des programmes.



EURS PRIORITAIRES

PROGRAMMES MULTISECTORIELS

Le projet « bourses » se focalise sur le développement des compétences du personnel des organisations et ministères impliqués dans les programmes santé et agriculture, afin qu'ils puissent s'acquitter au mieux de leurs tâches.

Le Fonds d'études et de consultances est un instrument complémentaire aux autres interventions. Il finance des études spécifiques dans les secteurs prioritaires, les thèmes transversaux et la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

COOPÉRATION DÉLÉGUÉE

La coopération déléguée avec l'Union européenne pour le Plan d'actions pour l'amélioration du système de gestion des finances publiques se poursuit.

Une nouvelle coopération déléguée sera développée et axée sur la thématique de l'environnement et des changements climatiques, ou sur la réforme foncière en milieu rural.

PARTENARIAT

Le programme est mis en œuvre à travers un nombre important d'acteurs étatiques en fonction de leur rôle régalien dans les secteurs concernés : le niveau central et déconcentré des ministères de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et de la Santé

mais aussi le ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire, le ministère en charge de la promotion du genre, le ministère en charge de l'environnement et les communes.

En dehors des partenaires étatiques, la coopération bénino-belge s'appuie sur un réseau d'acteurs non étatiques, à savoir les organisations professionnelles, les associations et organisations non gouvernementales, les associations des communes dans les deux régions de concentration (Atacora/Donga et Mono/Couffo).

ZONES D'INTERVENTION

Grâce à la stratégie de coopération incluant un appui institutionnel aux secteurs de concentration, la coopération bénino-belge couvre l'ensemble des 12 départements du Bénin. Cependant, certaines interventions se concentrent principalement à Cotonou et sur les départements aux indices de pauvreté particulièrement élevés, à savoir l'Atacora et la Donga (dans le Nord), le Mono et le Couffo (dans le Sud).



CONSTRUISSONS UN MONDE ÉQUITABLE

À PROPOS DE LA CTB

Agence belge de développement, la CTB mobilise ses ressources et son expertise pour éliminer la pauvreté dans le monde. Contribuant aux efforts de la Communauté internationale, la CTB agit pour une société qui donne aux générations actuelles et futures les moyens de construire un monde durable et équitable.

Ses collaborateurs à Bruxelles et à l'étranger concrétisent l'engagement de l'État belge et d'autres partenaires au développement pour la solidarité internationale. Dans une vingtaine de pays, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ils appuient plus de 200 projets et programmes de coopération.

Au Bénin, la CTB emploie 130 personnes en 2013, réparties dans deux programmes sectoriels (programme santé et programme agriculture), un projet de renforcement des compétences des ressources humaines (bourses) et le Bureau de représentation.

CONTACTS UTILES

CTB BÉNIN
02 B.P. 8118
LOT A1, LES COCOTIERS
COTONOU
T (+229) 21 30 59 37 / 21 30 58 22
F (+229) 21 30 59 38
INFO.REPBEN@BTCCTB.ORG
WWW.CTB-BENIN.ORG
WWW.BTCCTB.ORG

BUREAU DE LA COOPÉRATION BELGE AU DÉVELOPPEMENT
01 B.P. 1881
LOT 12N (DJOMEHOUNTIN), LES COCOTIERS
COTONOU
T (+ 229) 21 30 18 75
F (+ 229) 21 30 68 62
COTONOU@DIPLOBEL.BE
BCI.AMBABEL.COTONOU@BENINWEB.ORG
WWW.DG-D.BE

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE,
DE LA FRANCOPHONIE ET DES BÉNINOIS DE L'EXTÉRIEUR**
B.P. 318
COTONOU
T (+229) 21 30 04 00 / 21 30 09 06
F (+229) 21 38 19 70 / 21 30 02 45
INFO@MAEBENIN.BJ
WWW.MAEBENIN.BJ